

Ville accessible à tous

Comment concilier sécurité et accessibilité dans la cité ?



Zones de rencontre et zones 30 en Suisse: quelle sécurité pour les PMR?

Yasmine Bani-Hachemi – Ville de Genève

Montpellier

Jeudi 19 novembre 2009



VILLE DE GENEVE

Département des constructions et de l'aménagement

Service de l'aménagement urbain et de la mobilité

Rendre l'espace public accessible à tous

Sécurité des déplacements des personnes à mobilité réduite

Journée VAT du 19 novembre 2009

Sommaire

1. Cadre législatif et bases techniques de référence en Suisse
2. Ville de Genève: outils et aménagements mis en œuvre en faveur des PMR
3. Cas des zones 30 et zones de rencontres
4. Pistes de réflexion et discussion

Cadre législatif et technique

LEGISLATION

FEDERAL

Personnes à mobilité réduite

Article de la Constitution contre les discriminations

Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (LHand, RS 151.3)-jan 2004

Ordonnances d'application



CANTONAL (Genève)

Loi cantonale K136 sur l'intégration des personnes handicapées (autonomie et intégration) -jan 2004

et son règl, d'application K136.01 -jan 2004

Zones 30 et de rencontre

OSR- Ordonnance sur la signalisation routière

Ordonnance fédérale (jan 2002) sur les Z30 et ZdR



LZ30 (nov. 2007) loi sur les Z30 et ZdR

NORMES BASES TECHN.

Normes suisses SN (SIA et VSS)

Guide de recommandations: "un espace public pour tous" (équiterre- 2007)

Directive "voies piétonnes adaptées aux handicapés" (centre suisse pour la constr. adaptée aux handicapés-2003)

Directive Ville de Genève sur les abaissements

2. Ville de Genève: outils et aménagements

Qui sont les PMR?



Nous sommes toutes et tous, à un moment ou l'autre de notre vie, des personnes à mobilité réduite.

Quelles sont les ressources défaillantes des PMR ?

Groupe de PMR	Ressources défaillantes										
	Equilibre	Force musculaire	Endurance	Vitesse de marche	Souplesse	Réflexes	Vue	Ouïe	Capacité d'orientation	Capacité de concentration	Capacité de discernement
Personnes aveugles ou malvoyantes									*		*
Personnes sourdes ou malentendantes											*
Personnes en fauteuil roulant											
Personnes âgées avec déambulateur											
Personnes âgées avec canne anglaise											
Personnes accidentées (avec béquilles, attelle, ...)		**	**	**							
Accompagnants de personnes pas ou peu autonomes											
Enfants (jusqu'à 12 ans)											
Personnes de petite taille (≤ 1m50)											
Femmes enceintes											
Parents avec poussette											
Parents portant un enfant	**									**	
Personnes portant des commissions ou des bagages											
Personnes utilisant un baladeur ou un téléphone portable											

* la ressource diminuée est partiellement compensée par un niveau de concentration supérieur ou par le développement d'autres stratégies.

** la ressource est diminuée dans certaines circonstances uniquement.

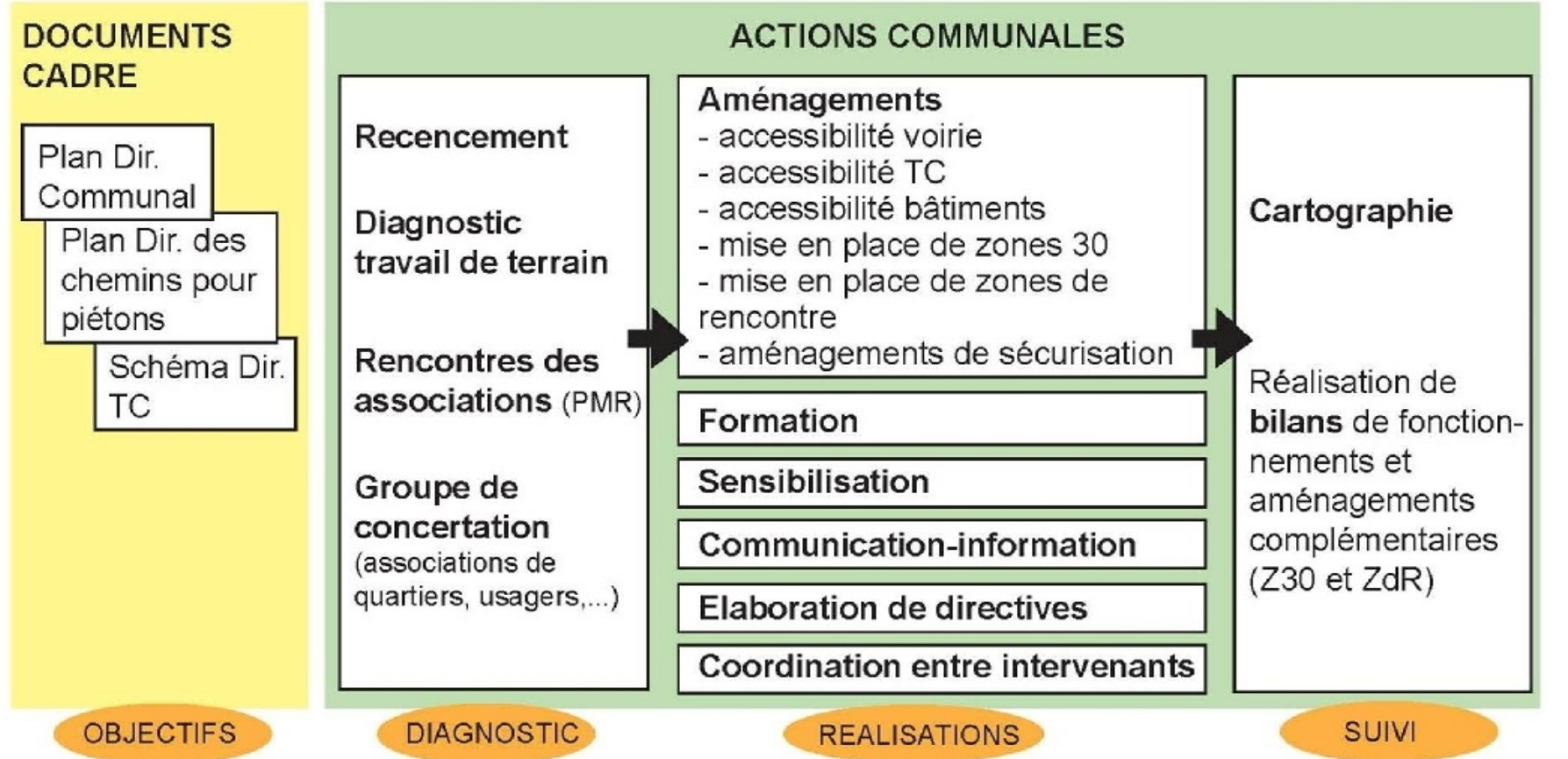
2. Ville de Genève: outils et aménagements

Facteurs de difficultés

- Barrières architecturales
- Conception des aménagements
- Disposition du mobilier urbain
- Régulation des carrefours
- Incivilités
- Environnement sonore et visuel
- Transports publics
- Chantiers
- Revêtement et entretien
- Etc.



Plan d'action et démarche Ville de Genève



Elaboration de diagnostics

les aînés:
les oubliés de la circulation

Diagnostic sécurité aînés
Quartier de Liotard - Ville de Genève



JUIN 2007



les aînés:
les oubliés de la circulation

Diagnostic sécurité aînés
Quartier des Pâquis - Ville de Genève



MARS 2007



les aînés:
les oubliés de la circulation

Diagnostic sécurité aînés
Quartier de Saint-Jean - Ville de Genève



DÉCEMBRE 2006



Elaboration de diagnostics de sécurité des aînés par quartier: Jonction, Eaux-Vives, Délices, etc.

2. Ville de Genève: outils et aménagements

Accompagnement des PMR



Aides: des aménagements cohérents



Maintien de la trajectoire sur la ligne de façade



Ecouter. Pas de visibilité



Quel repère dans un espace large?

2. Ville de Genève: outils et aménagements






Fiches techniques et cartographie

BANCS PUBLICS

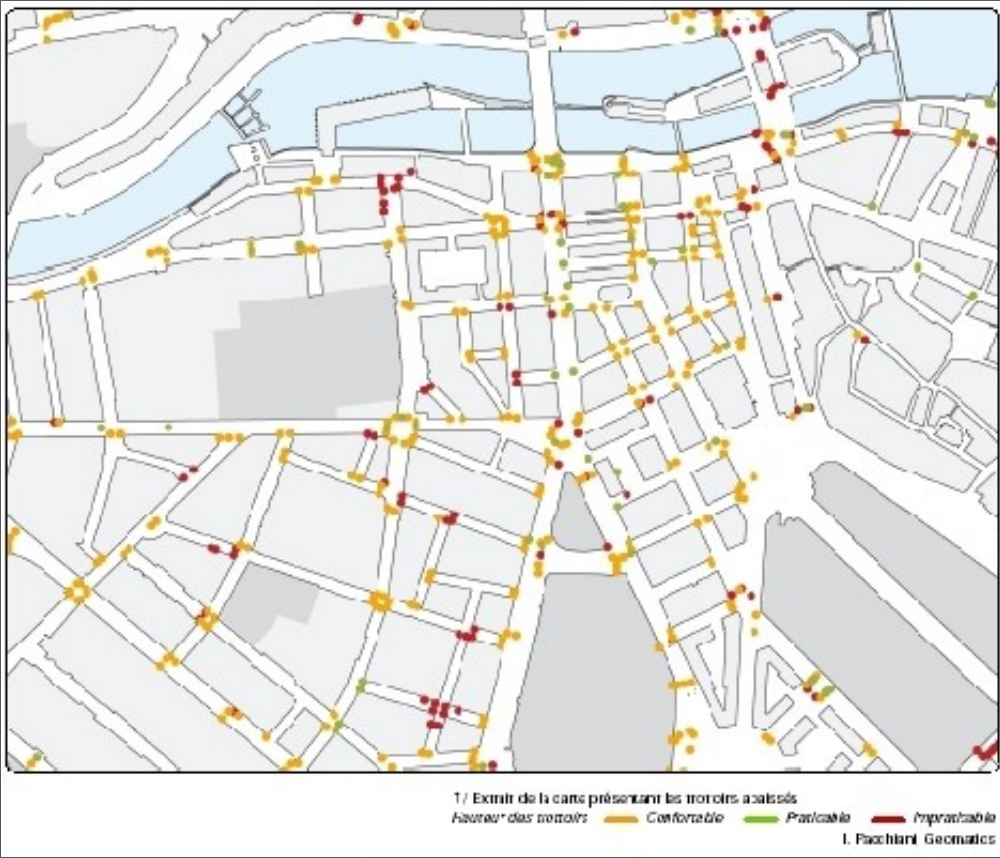
Table des matières

Absence ou manque de bancs 1
 Améliorer 2
 Valorisation espace en installant bancs 3
 Bancs adaptés 3

Absence ou manque de bancs

N°	Emplacement	Description du problème	Photo	Propositions
1	St Jean Avenue d'Ala	Prévoir des bancs adaptés aux usages fréquents de long ou d'attente au droit de la pose. Besoin de bancs		Prévoir des bancs adaptés aux usages fréquents de long ou d'attente au droit de la pose.
2	St Jean Avenue Du-Wallon / rue d'Emmenthal	Aménager des bancs pour les piétons en un espace de grande circulation au face de la Coop. Besoin de bancs		Aménager des bancs pour les piétons et un espace de qualité commercial au face de la Coop.
3	St Jean Avenue Du-Wallon / rue d'Emmenthal (face Wilson)	tenir le droit d'accrocher l'éclairage de bancs installé de nombreux modèles de bancs devant le droit d'accrocher.		Un poteau de luminaire bancs installé de nombreux modèles de bancs devant et droit d'accrocher
4	St Jean Rue du Commerce	Absence de bancs au droit de la passerelle de quai. L'espace est peu sûr de l'attente au face droit d'accrocher des bancs		Evénement sur les bancs de l'attente au face droit d'accrocher des bancs
5	St Jean Rue de Wilson	Besoin d'un banc à ce lieu près de la demande des usages au droit de la pose et de l'attente commercial « Place Glanville ».		Evénement sur les bancs de l'attente au face droit d'accrocher des bancs

© BANCS PUBLICS EN 2011. Tous droits réservés. L'usage est autorisé à condition de citer la source.

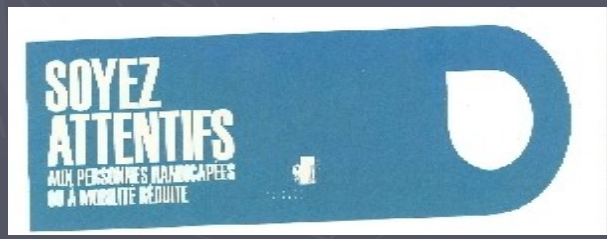


Exemple: fiche « bancs »

Exemple: cartographie des abaissements

2. Ville de Genève: outils et aménagements

Exemple de mesures: sensibilisation



LA VILLE AMÉNAGÉE

POUR LES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

ÉTUDIÉS, RAMPES ET MALVOYANTS, PERSONNES EN FAUTEUILS ROULANTS, AVEC DES POUSSETTES OU DES BAGAGES

LIGNES DE GUIDAGE

POUR ORIENTER LES PASSAGERS DANS LES ARRÊTS EN FONCTION DE LEURS BESOINS

ARRÊTS DE TRAM ADAPTÉS

POUR PERMETTRE UN DÉBARCASSANT LES BÉBÉ EN FAUTEUILS ROULANTS, AVEC DES POUSSETTES OU DES BAGAGES

BANDES PODOTACTILES

POUR PERMETTRE UN DÉBARCASSANT LES BÉBÉ EN FAUTEUILS ROULANTS, AVEC DES POUSSETTES OU DES BAGAGES

TROTTOIRS ABAISSÉS

POUR PERMETTRE UN DÉBARCASSANT LES BÉBÉ EN FAUTEUILS ROULANTS, AVEC DES POUSSETTES OU DES BAGAGES

www.mta.ch/la-ville-amenee

2. Ville de Genève: outils et aménagements

Exemple de mesures: Formation professionnelle



2. Ville de Genève: outils et aménagements

Exemple de mesures: Directive sur l'abaissement des bordures



**AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC
DIRECTIVE SUR L'ABAISSEMENT
DES BORDURES**

**ABAISSÉMENTS DE TROTTOIR
DESTINÉS AUX PIÉTONS**
Inclus dans un passage piéton à largeur variable

- Pour centra
- Pour l'alignement et l'arrêt des véhicules

**ABAISSÉMENTS DE TROTTOIR
DESTINÉS AUX VÉHICULES**
à l'arrêt des véhicules

- trottoir traversant



VILLE DE GENÈVE
DÉPARTEMENT DE L'AMÉNAGEMENT
DES ESPACES PUBLICS ET DE LA MOBILITÉ

EDIFICE DU COMICE DEUIL
1001 GENEVE
TEL: 022 4001 3800/33 18
FAX: 022 4001 3800/33 18
WWW.VILLE.GE

1001 118 42 DE
1001 118 42 DE
WWW.VILLE.GE

3. Exemples d'aménagements en faveur des PMR

Lignes de guidages dans les vastes espaces sans repères



3. Exemples d'aménagements en faveur des PMR

Rehaussement des quais des arrêts de tramway



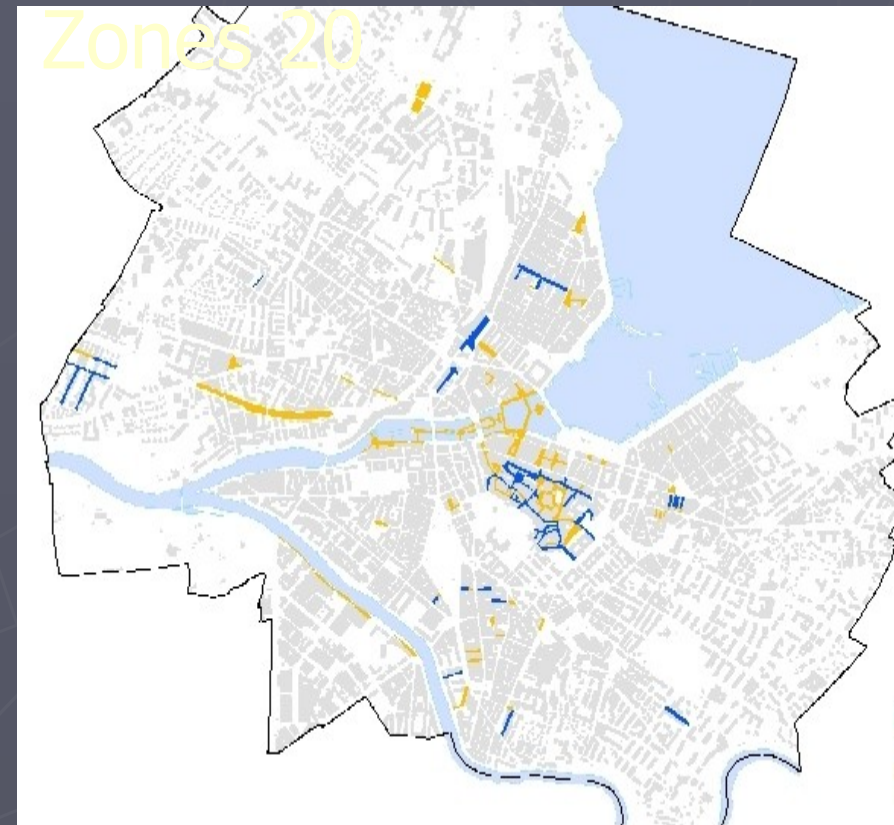
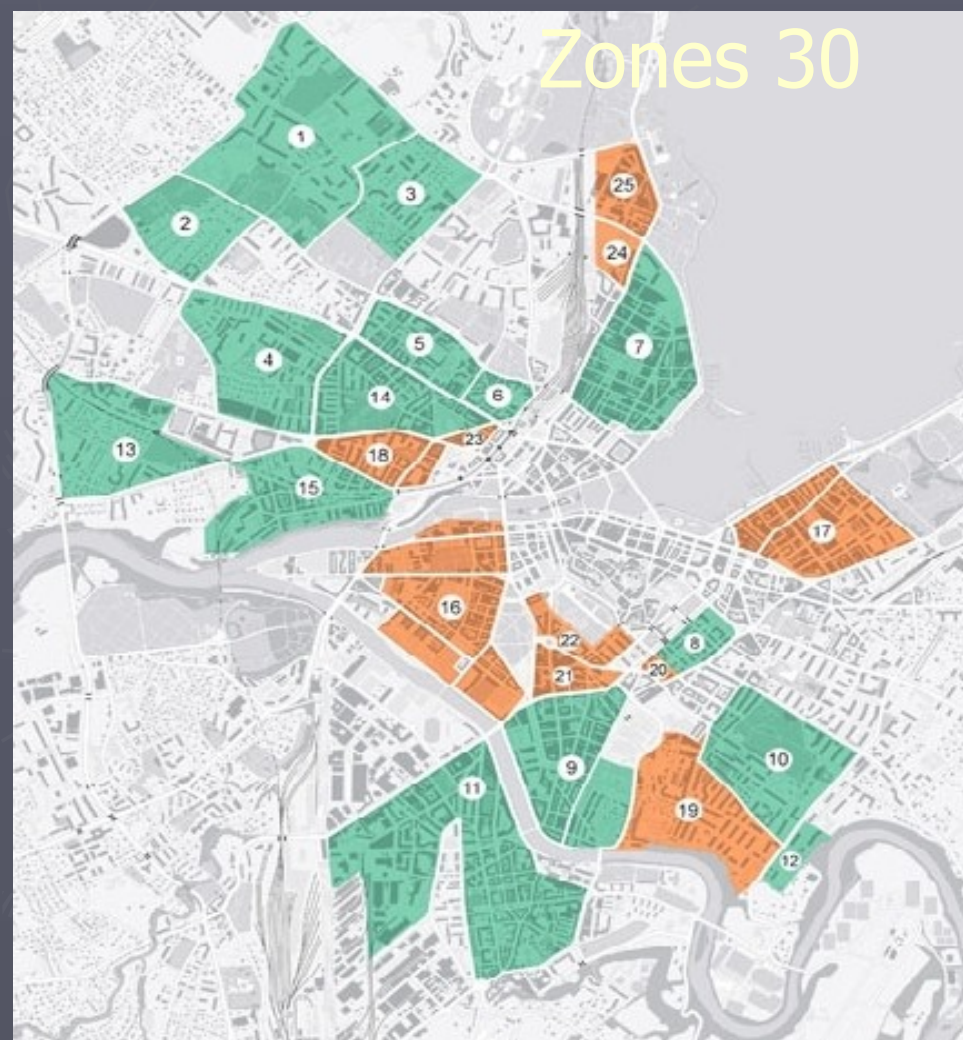
3. Exemples d'aménagements en faveur des PMR

Intégration des éléments de repère dans les aménagements



3. Zones 30 et zones de rencontre

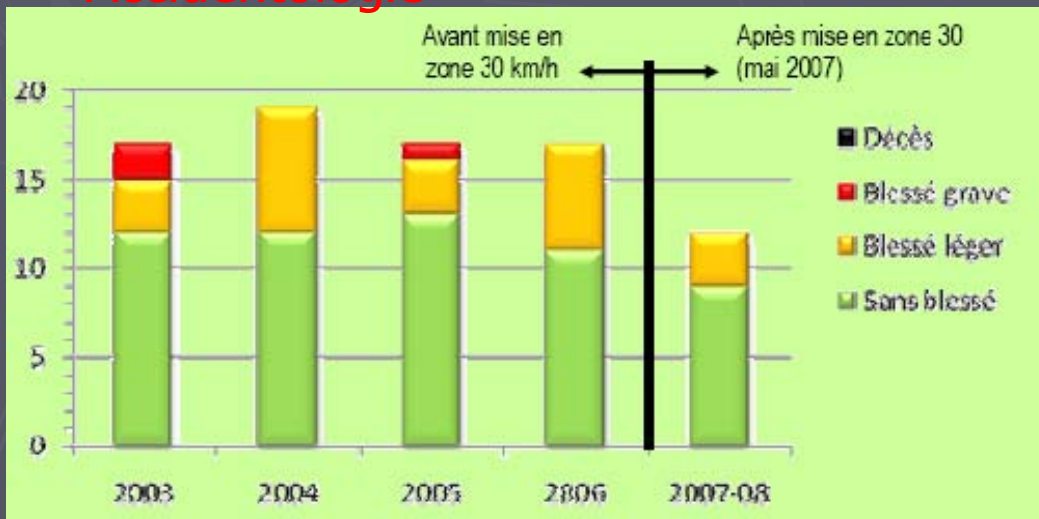
Mesures d'aménagements dans les zones 30 et de rencontre



Zone 30 - améliorations

- ▶ Diminution importante du nombre d'accidents et de leur gravité
- ▶ Diminution du trafic de transit
- ▶ Sécurisation des piétons : Diminution des longueurs des traversées, mesures de modération, prise en compte des PMR
- ▶ Récupération d'espace piéton: aménagement d'avancée de trottoir, élargissement de trottoir
- ▶ Amélioration et sécurisation des itinéraires cyclistes: contresens

Accidentologie



Sécurité des traversées

Création d'avancées de trottoir

Meilleure visibilité pour le piéton et l'automobiliste

Traversée piétonne plus courte

Réalisation des abaissements et bandes d'éveil de vigilance

En dur

Avec aménagements légers



3. Zones 30

Modération du trafic

Réduction des gabarits routiers

Arrêts de bus sur chaussée

Décrochements

Portes d'entrées

Contresens cyclable,...

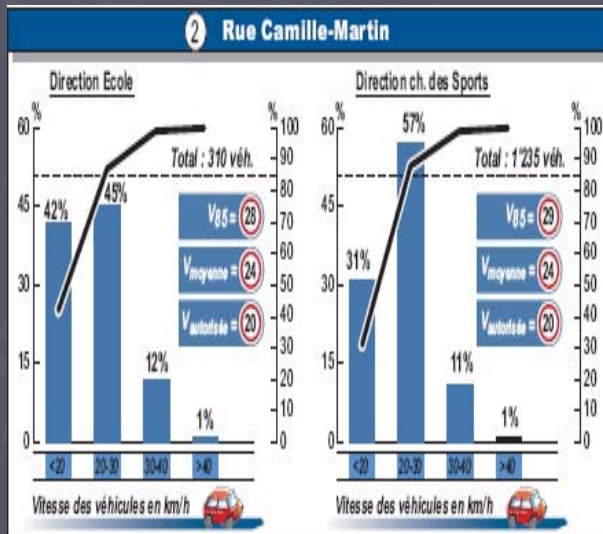


3. Zones de rencontre

Zone de rencontre- améliorations

- ▶ Vitesses réduites à 20km/h et piétons prioritaires
- ▶ Mixité et usage entier de la chaussée
- ▶ Importante amélioration du cadre de vie et aménagement conséquent: itinéraire piéton, arborisation, revêtement
- ▶ Mise à niveau (suppression trottoirs)

Vitesses relevées



3. Zones de rencontre

Exemple au droit d'une école

Ecole des Ouches

- ▶ Processus de concertation mis en place avec l'objectif de sécuriser les déplacements, dans le cadre de la construction d'un groupe scolaire
- ▶ Mandat d'architecte et d'ingénieurs transport pour l'élaboration et la mise en œuvre du projet
- ▶ Consultation et information: séances publiques
- ▶ Communication et inauguration



Projet de 4 rues en zone de rencontre, d'une zone piétonne et d'une zone 30

3. Zones de rencontre

Exemples au droit d'une école

Ecole des Ouches

AVANT zone de rencontre




APRÈS zone de rencontre




3. Zones de rencontre

Information-sensibilisation

Ecole des Ouches




ZONE DE RENCONTRE
RUE CAMILLE-MARTIN ET CHEMIN DES OUCHES



Amélioration du confort et de la sécurité sur le parcours de l'école
Mise en service : Eté 2005

- Priorité aux piétons
- Accès autorisé à tous les véhicules
- Circulation limitée à 20 km/h
- Stationnement hors case interdit



Contact pour ce projet : Service de la voirie - Tél. 0320 43 82 00 - email: info@valenciennes.fr



4. Pistes de réflexions- améliorations à apporter

Aménagements légers dans zone 30

► Avancées de trottoir en marquage-potelets:

- Difficulté de perception et de guidage pour les malvoyants lors d'avancée très large
- Encombrement par le stationnement des deux roues motorisés
- Obstacles par potelets



Marquage?



Double bande podotactile?



4. Pistes de réflexions- améliorations à apporter

Encombrement et incivilités



- Stationnement anarchique sur trottoir ou dans les avancées
- Encombrement par objets, terrasses

Comment assurer des cheminements continus?

4. Pistes de réflexions- améliorations à apporter

La suppression des passages piétons dans les zones 30

- Sentiment d'insécurité ressenti par les populations fragilisées: aînés, enfants, malvoyants
- Traversée moins respectée par les automobilistes
- Stationnement illicite de véhicules devant l'abaissement
- Stationnement des deux roues motorisés sur l'avancée

Comment concilier la loi et les demandes des habitants et APE?



4. Pistes de réflexions- améliorations à apporter

Complexité des zones de rencontre pour les PMR

- Mixité des circulations et ouverture de l'espace: sentiment d'insécurité-confusion
- Difficulté de repérage pour les malvoyants
- Problématique du mobilier urbain constituant des obstacles



Quels éléments de guidage, comment traiter les accroches et la lisibilité (contrastes, lumière,...)?



4. Pistes de réflexions- améliorations à apporter

Obstacles dans les zones de rencontre

- Stationnement illicite
- Mise en place de mobilier « séparateur »
- Déplacement du mobilier par les usagers
- Emprise par terrasses, ...



Choix du mobilier, anticipation des dysfonctionnements? Adaptations?

4. Pistes de réflexions- améliorations à apporter

Zone 30 et de rencontre – autres pistes de réflexion

- ▶ Vitesses réglementaires de 30 km/h et 20 km/h encore insuffisamment respectées
- ▶ Transports publics dans les zones 30
 - Recherche d'éléments de modération compatibles avec le passage des bus
 - Contraintes de gabarit et de vitesses commerciales des bus
- ▶ Contrainte du stationnement
 - Comment concilier récupération d'espace public et sécurisation avec le maintien du stationnement

Merci de votre attention

- ▶ mobilite@ville-ge.ch
- ▶ Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, 25 rue du Stand, 1204 Genève
- ▶ Tél. 022 418 20 70